

Numéros des décisions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
1982/176	Problèmes alimentaires (E/1982/102)	14	30 juillet 1982	32
1982/177	Rapports examinés par le Conseil économique et social à l'occasion du débat général consacré à la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (E/1982/SR.51)	3	30 juillet 1982	34
1982/178	Transmission de rapports à l'Assemblée générale aux fins d'examen (E/1982/SR.51)	2	30 juillet 1982	35
1982/179	Etat récapitulatif des incidences, sur le budget-programme, des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1982 (E/1982/SR.51)	—	30 juillet 1982	35
1982/180	Protection contre les produits nocifs ou susceptibles de l'être (E/1982/L.46; E/1982/SR.51)	3	30 juillet 1982	35

RÉSOLUTIONS

1982/41. Identification des pays en développement les moins avancés

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 2768 (XXVI) du 18 novembre 1971, 3487 (XXX) du 12 décembre 1975, 32/92 et 32/99 du 13 décembre 1977, ainsi que la résolution 1981/34 du Conseil, du 8 mai 1981, établissant la liste des pays les moins avancés,

Rappelant aussi la résolution 1981/47 du Conseil, du 20 juillet 1981, et sa décision 1982/106 du 4 février 1982, sur la base desquelles le Comité de la planification du développement a entrepris d'examiner si certains pays répondaient aux critères existants d'inscription sur la liste des pays en développement les moins avancés, à la lumière des nouvelles données et informations fournies par les gouvernements de ces pays,

1. *Approuve* la recommandation que le Comité de la planification du développement a formulée à sa dix-huitième session en ce qui concerne l'inscription de nouveaux pays sur la liste des pays en développement les moins avancés¹;

2. *Recommande* que l'Assemblée générale, à sa trente-septième session, approuve l'inscription de Djibouti, de la Guinée équatoriale, de Sao-Tomé-et-Principe, de la Sierra Leone et du Togo sur la liste des pays en développement les moins avancés.

48^e séance plénière
27 juillet 1982

1982/42. Convocation d'une conférence internationale sur la population en 1984

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1981/87, du 25 novembre 1981, dans laquelle il décidait de convoquer en 1984 une conférence internationale de la population,

Rappelant aussi sa résolution 1982/7, du 30 avril 1982, concernant l'état d'avancement des préparatifs en vue de la Conférence,

1. *Décide* d'accepter avec gratitude l'offre du Gouvernement mexicain d'accueillir la Conférence internationale sur la population en 1984;

2. *Prie* le Secrétaire général de la Conférence d'adresser un rapport au Conseil, après consultation avec le Gouvernement mexicain et au plus tard pour la première session ordinaire de 1983 du Conseil, sur les dates, le lieu de réunion et les autres arrangements proposés en vue de la Conférence;

3. *Se félicite* de l'offre du Gouvernement indien d'accueillir la réunion du Groupe d'experts sur la fécondité et la famille, qui doit se tenir à New Delhi vers la fin de 1982, et prie le Secrétaire général de la Conférence de mettre la dernière main, en consultation avec le Gouvernement indien, aux arrangements en vue de cette réunion;

4. *Se félicite* aussi de l'offre faite par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de fournir son appui pour la réunion du Groupe d'experts sur la population, les ressources, l'environnement et le développement au début de 1983 et prie le Secrétaire général de la Conférence de mettre la dernière main aux arrangements en vue de cette réunion;

5. *Recommande* que l'Assemblée générale, à sa trente-septième session, approuve les dépenses nécessaires pour la préparation de la Conférence en 1983, compte tenu de ce que le coût total de la Conférence a été estimé par le Secrétaire général à 2,3 millions de dollars² et que le montant total des ressources à prévoir pour la Conférence au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas dépasser 800 000 dollars, provenant dans toute la mesure possible des ressources existantes;

6. *Prie* le Secrétaire général de la Conférence de rendre compte au Conseil, à la reprise de sa seconde

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social*, 1982, Supplément n° 5 (E/1982/15 et Corr.2), par. 103.

² Voir A/C.5/36/33/Add.1.

session ordinaire de 1982, des résultats des efforts qu'il aura déployés afin de trouver des ressources extrabudgétaires pour la Conférence;

7. *Décide* que la Commission de la population tiendra, pour faire fonction de Comité préparatoire de la Conférence, une session à composition non limitée qui aura lieu en janvier 1984, immédiatement après la vingt-deuxième session de la Commission, et que le Conseil examinera le rapport du Comité préparatoire à sa première session ordinaire de 1984;

8. *Invite* les commissions régionales à examiner, à leurs sessions annuelles de 1984, le rapport du Comité préparatoire de la Conférence sur sa réunion de 1984, en vue de formuler des suggestions et des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la population³ au niveau régional, et à transmettre ces suggestions et recommandations à la Conférence pour qu'elle les examine.

48^e séance plénière
27 juillet 1982

1982/43. Centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes de l'Etat

Le Conseil économique et social,

Rappelant les paragraphes 30 et 47 de l'annexe à la résolution 35/56 de l'Assemblée générale, du 5 décembre 1980, qui contient la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, le paragraphe 3 de la résolution 36/194 de l'Assemblée, du 17 décembre 1981, relative à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et la résolution 34/137 de l'Assemblée, du 14 décembre 1979, concernant le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement,

Rappelant aussi les résolutions du Conseil 1978/6 du 4 mai 1978 et 1980/12 du 28 avril 1980, concernant l'administration et les finances publiques aux fins du développement dans les années 80, ainsi que sa résolution 1981/45, du 20 juillet 1981, relative au rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement,

Rappelant en outre les résolutions du Conseil 1979/47 du 31 juillet 1979, relative à la comptabilité publique et à la vérification des comptes de l'Etat en vue du développement national, et 1981/53 du 22 juillet 1981, concernant un centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes de l'Etat,

Soulignant à nouveau la nécessité et l'importance du rôle joué par la comptabilité publique et la vérification des comptes de l'Etat dans la gestion efficace des plans et programmes de développement national des pays en développement, ainsi que la nécessité urgente d'organiser

³ *Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, Bucarest, 19-30 août 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.75.XIII.3), chap. I.

des activités de coopération technique à tous les niveaux afin d'appuyer les efforts nationaux tendant à améliorer les systèmes de comptabilité et de vérification des comptes de ces pays,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général⁴ sur la proposition de créer un centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes de l'Etat, ainsi que des conclusions formulées dans l'étude de faisabilité et de la proposition de projet qui y figurent;

2. *Estime* que la création d'un centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes de l'Etat devrait être conçue comme une activité de coopération technique entre gouvernements au niveau interrégional;

3. *Réaffirme* les principes directeurs énoncés au paragraphe 3 de sa résolution 1981/53, touchant les activités du centre projeté, en particulier la nécessité d'une étroite collaboration avec les institutions régionales et internationales qui ont des objectifs similaires;

4. *Réaffirme en outre* que le centre projeté serait financé exclusivement par des contributions volontaires;

5. *Demande instamment* à tous les gouvernements d'envisager une contribution financière au centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes de l'Etat ou de coopérer d'autre manière avec le centre afin de faciliter son fonctionnement régulier et efficace;

6. *Prie* le Secrétaire général d'engager des consultations avec les gouvernements intéressés, y compris avec les gouvernements de pays hôtes éventuels, et, sous réserve des contributions volontaires disponibles, de prendre des mesures préparatoires en vue de la création du centre;

7. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement, les autres institutions internationales et les institutions régionales appropriées d'accorder toute leur coopération au centre dans leurs domaines de compétence respectifs.

48^e séance plénière
27 juillet 1982

1982/44. L'administration et les finances publiques aux fins du développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 35/56 du 5 décembre 1980, qui contient la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, 36/194 du 17 décembre 1981, relative à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en particulier son paragraphe 3, 34/137 du 14 décembre 1979, relative au rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement, et 35/80 du 5 décembre 1980, concernant le rôle du personnel

⁴ E/1982/69.